

vaste dissémination des armes nucléaires. Le Canada a appuyé ces deux résolutions, qui avaient été présentées, l'une par l'Irlande et l'autre par la Suède et cinq autres pays.

L'Assemblée a également accompli des progrès vers la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada s'en est réjoui particulièrement, car il a toujours souhaité voir s'intensifier l'étude de ces problèmes, tant techniques que juridiques, par les Nations Unies. Le Canada espère vivement qu'après deux années d'impasse le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourra poursuivre ses travaux avec un sens nouveau de son importance et de ses responsabilités.

Étant donné le nombre accru de pays nouvellement indépendants au sein de l'Organisation, les questions coloniales ont occupé une grande partie du temps de l'Assemblée et certaines d'entre elles ont été ajournées jusqu'à la reprise de la seizième session, au début de 1962. Le bloc soviétique a poursuivi ses efforts afin de gêner les puissances occidentales et d'exploiter les aspirations légitimes des Afro-asiatiques, qui voudraient voir accéder à l'indépendance tous les territoires encore non autonomes et voir disparaître la discrimination raciale. Il y a eu également tendance, de la part de certains extrémistes, à préconiser des mesures dépourvues de réalisme et inapplicables, qui parfois dépassaient le cadre des dispositions de la Charte.

Dans l'ensemble, l'évolution de la seizième session n'a pas été négative. L'Assemblée a indiqué sa préférence pour une attitude relativement modérée, et parmi ses réalisations les plus notables se situe la création d'un comité spécial de dix-sept membres qui formera le principal organisme auxiliaire chargé d'appliquer la Déclaration de 1960 sur le colonialisme. De l'opinion de la majorité, vue que partageait le Canada, il convenait qu'une forte pression s'exerçât à l'échelle internationale afin de porter les gouvernements à modifier des politiques qui répugnaient à la plupart des États; toutefois, ce but ne pouvait guère être atteint par l'adoption de mesures telles que des sanctions et l'expulsion des États membres en cause.

Les changements rapides intervenus dans la composition de l'Assemblée ont suscité des pressions en vue d'une modification correspondante du Secrétariat. A la seizième session, l'attention s'est fixée sur ce problème, mais, lorsqu'il est apparu qu'on ne pouvait énoncer une formule de compromis capable de guider le secrétaire général intérimaire de façon précise, on a adopté, à la suggestion de la délégation canadienne, une ligne de conduite plus souple: le secrétaire général intérimaire a reçu toute liberté de créer un nouvel équilibre dans la composition du Secrétariat et il a été invité à exposer ses vues au sujet de la représentation géographique à la dix-septième session. Ce processus d'ajustement se poursuit.

Le coût élevé des opérations du maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo a non seulement accaparé les ressources financières de l'Organisation, mais il est devenu une source de frictions entre les États membres,